

L'UIT défend un véritable « Fabriqué en France » devant le Sénat

Lors de son audition le 11 mars par la mission sénatoriale sur le « Fabriqué en France », **Olivier Ducatillion**, président de l'Union des Industries Textiles (UIT), a rappelé un principe fondamental : « **Pas de Fabriqué en France sans traçabilité et transparence** ».

Trois recommandations majeures pour garantir un textile fabriqué en France

Face aux défis rencontrés par la filière, l'UIT a porté 3 axes de travail prioritaires devant les sénateurs :

1. S'appuyer sur des certifications et labels existants

- Promouvoir des labels et certifications « [France Terre Textile](#) », « [Origine France Garantie](#) » et « [Entreprise du Patrimoine Vivant](#) » qui illustrent cette démarche exigeante.
- Augmenter la **traçabilité** et les contrôles rigoureux sont indispensables pour éviter toute tromperie du consommateur.

2. Inciter les donneurs d'ordres à l'achat pour soutenir la production locale

- L'UIT appelle à la mise en place d'une incitation destinée aux entreprises achetant du fabriqué en France (distributeurs ou donneurs d'ordres), afin d'**encourager la relocalisation** et de **renforcer la compétitivité du secteur**.

3. Mieux flécher vers le « Fabriqué en France » pour la commande publique

- L'UIT souhaite un fléchage plus clair de la commande publique vers les entreprises françaises, notamment via des **critères RSE**.
- L'UIT demande que des **mesures de simplification** soient apportées aux procédures d'appel d'offre ouvrant ceux-ci à plus de TPE-PME.
- L'UIT compte sur l'intégration des labels et certifications cités plus haut dans les **critères de la commande publique**.

Pour exemple, les Jeux Olympiques d'hiver 2030 doivent être une opportunité pour valoriser le savoir-faire français et augmenter la part des produits fabriqués en France dans les boutiques olympiques.

Enfin, Olivier Ducatillion a rappelé que le « Fabriqué en France » n'est envisageable qu'à 2 conditions :

- **l'engagement concret de l'État en faveur d'un retour à la compétitivité des entreprises textiles françaises.**
- **le renforcement des contrôles des importations par l'État et l'Europe**, afin de faire respecter les normes et réglementations en vigueur et réduire la concurrence déloyale qui pèse sur nos entreprises.

L'UIT espère pouvoir être entendue par la commission d'enquête visant à établir les freins à la réindustrialisation de la France constituée à l'Assemblée nationale afin de présenter les grands enjeux pour la souveraineté de la filière.

Chiffres clés de l'industrie textile 2023.



Source : Dares 2021
Source **: UIT et Douanes

(*) Chiffres non comparables aux chiffres des années précédentes

À propos de l'Union des Industries Textile (UIT)

L'Union des Industries Textiles représente les 2 390 entreprises exerçant une activité textile en France (filature, moulinage, tricotage, tissage, ennoblissement...). Elles emploient 57 300 salariés et ont réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 16,5 milliards d'euros dans des domaines d'application pointus : la mode et le luxe, la maison, et dans les marchés techniques (automobile, aéronautique, santé, construction...). L'UIT fédère les syndicats textiles régionaux ou de branche.

Plus d'informations sur : www.textile.fr



74 rue de la Fédération 75015 Paris - 01 58 60 24 24

Contact presse

Julie Gautron - julie@agenceflag.com - 06 08 12 73 60

Clarence Magliocco - infopresse@agenceflag.com - 07 82 24 59 82